

**AVIS DE PUBLICATION**  
**DU RÈGLEMENT 1539-M**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 septembre 2024, à compter de 19 h 30, le Conseil a adopté le Règlement 1539-M abrogeant le Règlement 1490-M de contrôle intérimaire de la Ville de La Prairie.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 18 septembre 2024



Me Karine Patton, avocate  
Greffière et directrice du Service du greffe  
et des affaires juridiques